



08/02/2022 14:31 COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} février 2022

Le Compte Rendu de la séance du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Autorisation à Mme le Maire de signer les investissements du 1^{er} trimestre 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 à hauteur de 149 721.43 €.

2) Rachat des bâtiments de l'ancienne carrosserie à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité des membres présents (16 pour et 1 abstention)
DECIDE de racheter à l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine la propriété sise 103 rue du Bourg cadastrée B1477 et B 2653 afin de réaliser des travaux de réaménagement du bâtiment.

3) Délibération de principe autorisant la signature de conventions pour la mise à disposition de locaux communaux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
A AUTORISÉ Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux communaux à des associations et à des institutions et ce pour la durée du mandat.

4) Dénomination d'un chemin rural et numérotage du Moulin de la Pue

Dans le cadre du déploiement de la fibre, il est nécessaire que l'ensemble des voies desservant les habitations ait un nom. Le chemin allant au moulin de la Pue n'est pas nommé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
DECIDE de dénommer ce chemin « Chemin du Moulin de la Pue » et d'attribuer le numéro 132 au Moulin.

5) Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16) : Souscription à l'option « Maintenance du parc informatique dans les écoles »

Depuis le 31 décembre 2021, la maintenance du parc informatique de l'école n'est plus assurée par la Canopée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
DECIDE de souscrire à l'option proposée par ATD 16 pour assurer cette maintenance.

6) ATD16 : Souscription à l'option « Sauvegarde 3, 2, 1, et usages collaboratifs »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
DECIDE de souscrire à l'option Sauvegarde 3, 2, 1, proposée par l'ATD16 pour les données informatiques de la Mairie.

7) Adhésion au groupement de commande pour la collecte et le traitement des biodéchets

Au 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets deviendra obligatoire pour tous les producteurs de déchets, ce qui signifie que les biodéchets seront interdits dans les sacs noirs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour la collecte et le traitement des déchets proposé par GrandAngoulême.

8) Convention de partenariat avec GrandAngoulême pour l'installation s'un site de compostage public

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité des membres présents (16 pour et 1 abstention)

AUTORISE Mme Le Maire à signer la convention de partenariat avec GrandAngoulême lui permettant d'installer un site de compostage sur l'espace public et plus précisément au lotissement du Champ de la Croix.

9) Mise en place des cycles de travail (1607 heures) et détermination de la journée de solidarité

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires au 35 heures et un retour obligatoire aux 1607 heures annuelles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

FIXE la durée hebdomadaire du temps de travail à 35 heures pour l'ensemble des agents, excepté un agent des services techniques qui travaille 37,50 heures et qui bénéficie de 15 jours RTT

DETERMINE le cycle de travail à 35 heures sur 5 jours pour l'ensemble des agents.

DECIDE que la journée de solidarité sera effectuée le lundi de Pentecôte pour une journée de 7 heures pour les agents à temps complet et proratisée au temps de travail pour les agents à temps non complet.

10) Protection Sociale Complémentaire au profit des agents : débat sur les garanties accordées

Le Conseil Municipal a débattu de la mise en place de la protection sociale complémentaire pour la prévoyance (maintien de salaire) et pour la santé.

Aujourd'hui il est difficile de se prononcer sur le sujet car les décrets d'application de la nouvelle ordonnance du 17 février 2021 ne sont pas sortis.

Les employeurs auront obligation de participer financièrement en 2025 aux contrats prévoyance et en 2026 aux contrats santé.

Actuellement la commune participe sur les contrats prévoyance à hauteur de 15 euros pour les agents à temps complet et proratisé aux temps de travail pour les agents à temps non complet.

Questions diverses :

- Repas des aînés prévu le 6 mars 2022 est reporté au 22 mai 2022,

- Anthony DOUET demande à Mme le Maire si elle compte parrainer des candidats aux élections présidentielles. La réponse est non.

- Concernant la dernière partie non réhabilitée de l'ancienne maison de retraite, la commune a été contactée par Logelia pour un projet d'habitat locatif, et par GPA pour porter, développer et animer des projets sociaux telle qu'une résidence d'autonomie.

- Le service Energie de GrandAngoulême a lancé un appel à projet SEQUOIA pour la rénovation énergétique des bâtiments auquel la commune de Dirac s'est inscrite pour l'école, la mairie et la salle des fêtes.

- Bénédicte MONTÉGU informe que le groupe de travail de GrandAngoulême sur la biodiversité a dû envoyer un courrier à la mairie pour une prise de rendez-vous avec un élu et un technicien comme référent.

- Bénédicte MONTÉGU a assisté à une journée de plantation de haies organisée par l'association l'Echalou aux tuileries de Niollet.

Date Affichage le **19 FEV. 2022**

Madame le Maire

